

Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?

Déclaration du groupe de la CGT

Le Haut conseil pour le climat estime réalisable la neutralité carbone en 2050, mais souligne le grand retard pris. Le CESE rappelle ses recommandations antérieures, que la CGT approuve pour l'essentiel :

- en premier lieu, le souci que les mesures soient financées dans le respect de l'équité sociale et territoriale. La CGT va plus loin, et souhaite qu'aucune exonération à des obligations climatiques ne soit accordée aux entreprises sans contrepartie sur l'emploi ;
- autre point clé : l'absence d'avancée du plan de programmation de l'emploi et des compétences. La PPE affiche des créations nettes d'emplois discutables: d'un côté, des destructions avérées d'emplois nationaux, qualifiés, dans l'énergie et l'automobile ; d'un autre côté, des créations d'emplois hypothétiques, qui dépendent du succès de la PPE, et de la capacité des filières à émerger. De nombreuses études (Natixis, l'Association des constructeurs européens d'automobiles, ou l'Observatoire de la métallurgie) mettent en doute les prévisions optimistes de l'ADEME. Il est à craindre que des emplois aux garanties sociales bradées, en France ou à l'international, ne soient les principaux bénéficiaires. La résolution ne mentionne pas la confusion entre transition énergétique et neutralité carbone, qui ne sera pas atteinte en 2050 ;
- si le nucléaire est réduit de manière dogmatique, sans tenir compte des réalités techniques telles que l'intermittence ; pour exemple, 900 MW de nucléaire décarboné ferment à Fessenheim ; de l'autre côté de la frontière, 1100 MW au charbon vont être mis en service
- si la sobriété énergétique, tant invoquée, n'est pas au rendez-vous, parce qu'elle touche aux modes de vie, et qu'elle vient augmenter la précarité. Ce n'est pas acceptable et plaide pour une efficacité énergétique qui réponde aux besoins.

La réponse relève d'une maîtrise publique planificatrice, pour le maintien ou la transformation des filières industrielles, une autre répartition des richesses et le recul des inégalités.

La CGT a voté l'avis.